



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de JASSANS-RIOTTIER - 01480

Arrêté municipal n° 2026/064/UR

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER
OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Le maire :

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée en application de l'article L111-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le N°AT0011942600002 en date du 27/02/2026 sollicitée par la COMMUNE DE JASSANS-RIOTTIER – 315 rue Edouard Herriot – 01480 JASSANS-RIOTTIER représentée par Monsieur REVERCHON Jean-Pierre, Maire, et valant pour la construction d'un local abritant un four à poterie au Centre Culturel de Gléteins – 406 rue Edouard Herriot à JASSANS-RIOTTIER (01480),

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis **favorable** de la Sous-Commission Départementale de Sécurité de l'Ain du **28/04/2026**,

Considérant que ce local est non accessible au public, mais qu'il est contigu au Centre Culturel de Gléteins – Théâtre, ERP de 3^{ème} catégorie – type L - Y - R,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'aménager est ACCORDEE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

– **Prescriptions Sécurité Incendie** : Les prescriptions figurant dans l'avis annexé de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique seront obligatoirement respectées.

Article 2 : Cette autorisation d'aménager est délivrée au nom de l'Etat en application des dispositions des articles L 111-8, R 111-19-14, R 123-1 à R 123-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 3 : Copie du présent arrêté est notifiée :

- Au demandeur
- Au directeur départemental des Territoires
- Au SDIS

Fait à JASSANS-RIOTTIER, le 26 mai 2026

Le Maire,
Marie-Laure REIX

